

**Capbreton**  
Cité Marine



jeunesse

Mairie de Capbreton  
Pôle associations jeunesse et sports  
Espace jeunes, stade municipal  
40130 Capbreton  
Tel : 05 54 00 01 42  
oms@capbreton.fr jeunesse@capbreton.fr

## ***PROJET PEDAGOGIQUE***



# ***Jeunesse et sports - OMS***

***Année 2019-2020***



## SOMMAIRE

1. Descriptif.....	3
2. Le public.....	3
3. Objectifs pédagogiques.....	3
4. Période de fonctionnement et activités.....	5
5. L'équipe et son fonctionnement.....	7
6. Caractéristiques des locaux et espaces utilisés.....	8
7. Budget, tarifs et inscriptions.....	10
8. Réglementation appliquée au service jeunesse et sports.....	11
9. Modalités de participation des mineurs.....	12
10. La communication.....	12
11. Les modalités d'évaluations.....	12



## 1. Descriptif

La commune de Capbreton souhaite accompagner l'enfant dans sa construction et l'aider à devenir un bon citoyen à travers le sport, les loisirs, la culture.

La commune, sous le pilotage du pôle associations jeunesse et sports, souhaite la mise en place d'une structure à l'année qui permettrait aux enfants de 6 à 17 ans de se construire et de favoriser l'épanouissement personnel, la socialisation et la citoyenneté.

L'espace jeunes est situé à côté du skate park au sein du complexe sportif municipal. Ce qui lui offre une bonne visibilité. Cela permet aux enfants, aux jeunes et à leurs familles de bénéficier d'un cadre sécurisant totalement fermé à la circulation et réservé aux piétons. Sur cette structure nous souhaitons développer l'offre d'activités périscolaires (aide aux devoirs, ateliers culturels, artistiques ou sportifs).

Ce nouveau « pôle Associations, Jeunesse et Sports (AJS) » doit rendre lisible l'offre éducative de la ville et rendre cohérent le parcours de l'enfant et du jeune.

Le pôle AJS jouera donc un rôle d'interface entre les enfants/jeunes, les parents, le tissu associatif local (associations sportives et culturelles) et les différents services de la Mairie.

En effet, il aura la charge d'élaborer et d'organiser la politique jeunesse et sports à travers des projets et des événements. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Contrat intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), de Ville Vie Vacances (VVV), du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité (REAAP) et de l'Office Municipal des Sports (OMS).

Le pôle s'attachera aussi à redynamiser l'offre d'activités pour les 9-11 ans qui délaissent l'ALSH et qui sont encore trop jeunes pour participer aux activités jeunesse.

Enfin, le Pôle AJS souhaite monter un projet « Capbreton sport santé » et bien-être au travail où seront proposées des animations sportives en direction des seniors mais aussi du personnel communal. Ce projet vise aussi à dynamiser les infrastructures sportives déjà existantes mais surtout celle qui vont voir le jour au sein du nouveau complexe sportif : espace fitness, piste d'athlétisme, nouveau terrain, piscine couverte de la civelle.

## 2. Le public

- La structure est dédiée aux activités pluridisciplinaires pour les enfants de **6/11 ans** et aux **10/17 ans** qui fréquentaient l'espace jeunes.  
En périodes scolaires, la priorité sera pour les enfants et petits-enfants de Capbretonnais mais pourrons également s'inscrire les enfants/jeunes du territoire MACS en fonction des places disponibles sur les activités (tarifs différenciés) proposées.



En période de vacances, il sera possible pour les parents ou grands-parents qui ne résident pas à l'année sur le territoire d'inscrire leurs enfants/jeunes aux animations du pôle AJS.

- Dans certains cas les actions peuvent s'adresser aux **jeunes majeurs** jusqu'à 30 ans, notamment dans l'accompagnement « *Landes Imagin'Actions* ». Dispositif départemental pour les 11/30ans.
- Les événements et les manifestations organisées à l'échelle de la commune seront ouvertes à toutes les générations et aux **familles** du territoire MACS.
- Des actions notamment autour de la parentalité et de la prévention seront proposées par le pôle AJS en lien avec le REAAP (rôle et place des parents, recueil de parole d'ados, diverses thématiques éducatives, organisation de conférences ou de rencontres entre parents et professionnels, temps d'éducation partagée...) ou le CISPD (sécurité routière alcool et jeunes, prévention des addictions).
- Nous souhaitons mettre en place dans le cadre du projet « bien-être au travail » des séances sportives pour les **agents communaux**.
- Enfin, des actions en direction d'un public **sénior** pourront être mises en œuvre.

### 3. Objectifs Pédagogiques :

#### L'OMS

- Promouvoir la découverte des activités physiques et sportives du territoire
- Proposer des séances d'initiations aux diverses disciplines sportives
- Permettre le lien entre les associations sportives et leurs futurs adhérents
- Initier des séjours à thématique sportive
- Inculquer les valeurs et l'éthique sportives
- Développer l'agilité, la motricité et les capacités physiques des enfants
- Favoriser la socialisation des enfants à travers l'entraide et la coopération

#### L'accueil de loisirs / l'espace jeunes

- Dynamiser l'offre d'animation en direction du public 9/11 ans.
- Permettre le passage de l'enfance à l'adolescence et garder le lien avec les jeunes
- Définir des stratégies pour garder des contacts avec les jeunes (collèges, lieux d'activités des jeunes)
- Proposer un accueil périscolaire sur la nouvelle structure et multiplier les activités proposées (aide aux devoirs, ateliers culturels, artistiques ou sportifs).
- Accompagner les jeunes dans leurs envies d'agir, et dans leurs projets.
- Proposer des animations hétéroclites (sportives, artistiques, culturelles...), et des séjours favorisant la découverte géographique ou l'apprentissage de disciplines.
- Favoriser l'accès à l'autonomie, la prise d'initiative et de responsabilité.



### Citoyenneté

- Développer les notions de citoyenneté, de tolérance, de respect et de partage.
- Accompagner les initiatives des jeunes (11/30 ans) et favoriser leurs engagements dans des actions citoyennes.

### La parentalité (Cf. Charte REAAP signée le 3 mai 2016)

- Organiser des temps d'activités entre les parents et leurs enfants, éducation partagée
- Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
- Créer des événements qui facilitent la rencontre entre les générations et qui permettent de réunir les familles
- Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents et donc les intégrer dans la conception des programmes et des événements

### Capbreton Sport santé

- Permettre à tous les habitants, y compris aux séniors de pouvoir pratiquer une activité physique et sportive par le biais de différents outils : associations, équipements, sorties...
- Développer le bien être au travail en proposant des séances sportives gratuites aux agents de la commune sur leurs temps de repos (pause méridienne, mercredi).
- Organisation de conférences ou d'échanges autour du sport et de la santé.

### La prévention

- Développer des actions de prévention autour de la santé et de la sécurité
- Apporter écoute et soutien aux adolescents en difficultés, avec un point écoute au collège par exemple
- Sensibiliser les enfants aux règles de vie, de sécurité, d'hygiène et à l'importance de la pratique d'une activité physique et sportive en relation avec une alimentation saine et équilibrée (journée de la forme).
- Mobiliser les enfants/jeunes sur l'organisation des événements à caractère préventif
- Prévenir les risques de blessures au travail grâce au renforcement musculaire.

### La mixité

- Développer des projets adaptés aussi bien aux garçons qu'aux filles
- Définir un lieu de rencontre neutre et facilement identifiable, proche du collège et du skate parc (parents, ados, jeunes adultes)
- Favoriser l'accès au public en situation de handicap
- Amener les enfants à une socialisation harmonieuse quel que soit leurs origines, leurs niveaux sociaux ou leurs genres



#### **4. Période de fonctionnement et activités**

L'espace jeunes sera ouvert toute l'année : fermé au public pendant les vacances de Noël et la dernière quinzaine d'août.

##### **En période scolaire :**

L'école des sports (OMS) propose des séances d'initiation avec les associations sportives Capbretonnaises en périscolaire :

- les lundis et jeudis pour les élèves de CP de 16h30 à 18h30
- les mardis et vendredis pour les élèves de CE1 de 16h30 à 18h30
- les mercredis matin de 9h30 à 10h30 pour les élèves de CE2.

Les enfants adhérents sont divisés en sous-groupes et changent d'activité tous les mois.

Le pôle AJS proposera lui : un accueil « périscolaire » à destination des collégiens (locaux ouverts proches du collège et du skate-park) de 15h à 18h, seulement lorsqu'un animateur sera présent. Cela permettra aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs dans le cadre du « contrat d'accompagnement à la scolarité »), d'activités sportives, culturelles et artistiques et de venir échanger sur les idées d'activités et de séjours en attendant les bus de transport scolaire qui les ramèneront chez eux à 17h. La structure favorisera l'accueil des parents qui accompagnent parfois les enfants au skate park, ces temps permettront de faire progresser les actions. (Charte REAAP)

Le pôle AJS propose également des activités les mercredis après-midi ponctuellement :

- Pour les 6/9 ans, (cycle 2, CP/CE1/CE2)
- Pour les 9/11 ans (cycle 3 CM1/CM2)
- Pour les 11/17 ans (collège/lycée)
- Pour les séniors

Cette rotation est susceptible d'évoluer en fonction de la fréquentation des activités proposées mais aussi des besoins et des envies des enfants/jeunes/séniors.

Enfin, le pôle associations jeunesse et sports pourra être amené à travailler en soirée ou le weekend dans le cadre des projets familles ou des événements de la commune comme les fêtes de la Saint Nicolas, la fête de la musique, carnaval, rallye famille, rando roll, sorties ski...

##### **Pendant les petites vacances :**

Le pôle AJS sera ouvert tous les jours ouvrables sauf pendant les vacances de Noël et la dernière quinzaine d'août : fermeture annuelle.



Il proposera aussi bien des activités sportives dans le cadre de l'école de sports (ticket sport vacances) que des activités culturelles, artistiques, citoyennes...

Horaires du lundi ou vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30 avec possibilité de journée continue 9h-18h30.

Des séjours et mini-séjours sont également envisageables selon le programme.

### **Pendant les vacances d'été :**

Le club de plage OMS sera ouvert de 10h à 12h45 et de 14h30 à 18h tous les jours sauf le vendredi 10h – 17h en continu pour les enfants de 3 à 11ans.

L'espace jeunes proposera en parallèle des animations et des séjours, comme c'est le cas pour les petites vacances, en direction des 9/11 ans (CM2 – 6ème) et des 11/17 ans (collégiens lycéens) à l'espace jeunes.

### **Les sorties**

Elles se prépareront si possible avec des jeunes, des enfants ou leurs parents, qui seront invités à participer avec nous à leurs élaborations.

Les transports seront assurés avec 1 ou 2 minibus de 9 places (1 en location) disponibles sur la commune ou bien le seront par un transporteur privé.

Les sorties ont pour objectif de donner le goût aux jeunes de faire des choses positives de leur temps libre et prévenir ainsi les conduites à risques favorisées par l'oisiveté et l'addiction aux écrans qui les enferment souvent pendant de longues périodes dans leur chambre.

La facturation des activités se fera par courrier en fin de période.

### **Les séjours/mini séjours :**

De 1 à 5 nuits qui correspondent aux attentes des enfants et des jeunes, ils seront organisés :

- Pour les adolescents les objectifs liés à l'autonomie et à la responsabilisation seront particulièrement développés pendant ces mini-séjours.

Les séjours devront être portés par au moins ¼ des jeunes y participant, dans le cadre des projets landes imagin'actions. Ils devront définir, écrire et défendre le projet auprès de la DDCSPP, la CAF, MSA, CD40.

Des mises en situations seront proposées aux jeunes qui auront des temps libres pour développer leur capacité à se débrouiller seuls. Dans un cadre sécurisé par les animateurs présents et contractualisé avec les jeunes, les ados pourront par exemple : faire les courses, seuls monter un camp de tentes, préparer un repas en séjour, gérer des temps libres ; en groupes avec des règles identifiées et concertées. Les parents qui le souhaitent devront adhérer au projet et pourront donner leur avis.





- Pour les enfants, nous tacherons de développer leurs aptitudes sensorielles et motrices grâce à des activités adaptées et motivantes ; mais aussi de favoriser leur autonomie et les relations au sein du groupe. Séjour un peu plus court, 1 à 3 nuits pour permettre de s'habituer aux conditions de séparation avec les parents. Les enfants seront sensibilisés aux règles de la vie quotidienne, de sécurité et d'hygiène alimentaire et corporelle. Les parents seront impliqués dans le déroulé du séjour.

### **Le projet « Capbreton sport santé » et le bien-être au travail**

Le pôle AJS souhaite mettre en place un projet sport santé sur la commune de Capbreton. Nous voulons impulser la pratique d'activités physiques et sportives pour les enfants (OMS) mais aussi pour les adultes/séniors de manière régulière tout au long de l'année. Pour cela nous nous appuyerons sur les associations sportives locales ainsi que sur les éducateurs sportifs communaux. L'OMS serait le support et l'acteur majeur de ce projet communal.

Les actions qui pourraient être mise en place :

- Mise en place de parcours sportifs répertoriés sur la commune
- Faire vivre le nouvel espace fitness au sein du parc des sports en proposant des séances encadrées.
- Proposer des créneaux sportifs aux agents communaux à la piscine de la civelle mais aussi au stade (sports collectifs, renforcement musculaire, sport de raquette, course à pied...)

Dans le cadre du projet « Capbreton sport santé », le pôle AJS réalisera un « pas-sport santé », ce qui permettra d'établir un programme d'activités sportives sur l'année. Ainsi les usagers pourront plus facilement prendre connaissance de ce qui leur est proposé et s'inscrire sur les créneaux de leurs choix.

### **Les Soirées**

Elles sont à l'initiative de l'équipe d'animation ou sur demande des jeunes et sont alors programmées, par exemple : soirées vidéo, barbecues, à thèmes, jeux ou dansantes. Cette ouverture devra se limiter aux horaires prévus dans le planning d'ouverture de la structure maximum minuit.

### **Les projets familles et les événements communaux**

Le pôle associations jeunesse et sports participe aux événements qui rythme la vie de la commune (Fête de la mer, Saint Nicolas, Carnaval...).

Il doit également être force de proposition et monter des projets capables de réunir les familles lors d'événements sportifs ou citoyens (fête de la jeunesse, rallye famille, rando roll...).

Les projets familles ou les événements municipaux auxquels nous participons peuvent avoir lieu en soirée ou le week-end.





### Les échanges et les projets intercommunaux

Des échanges avec d'autres groupes en séjour à Capbreton seront organisés pour permettre aux jeunes de se rencontrer et de partager des moments conviviaux.

Ce genre d'événement apporte beaucoup aux jeunes de Capbreton autant sur le plan social que culturel. Chaque année des groupes d'autres espaces jeunes sont invités à partager quelques activités avec celui de Capbreton.

Cela va aussi dans l'autre sens puisque nous sommes amenés à aller découvrir d'autres environnements via les accueils de loisirs locaux dans le cadre de séjours ou d'activités ponctuelles.

Par ailleurs le pôle associations jeunesse et sports participe aux actions proposées par MACS pour le public jeunesse comme les « Rencontres Electriques » ou encore le « Raid Ados MACS ».

Il participe également aux réunions de réseaux dirigées par les 2 animatrices jeunesse et sports de MACS. Ces réunions sont la passerelle entre les différents acteurs du territoire, elles permettent de travailler ensemble sur les actions communes mais aussi, pour les agents, d'échanger sur leurs pratiques et leurs expériences.

Enfin notre pôle organise, sur le territoire Capbretonnais, des événements qui rassemblent sous l'égide de MACS les acteurs jeunesse et sports des autres communes : le « raid junior » par exemple.

### 5. L'équipe et son fonctionnement

- **Christophe Seguettes** directeur de l'espace jeunes et animateur du pôle AJS. BEATEP Animation et vie locale. PSC1. 06 82 82 67 69  
*Animateur principal de 1ere classe titulaire de la fonction publique.*
- **Pascal Pinsolle** éducateur sportif responsable du service des sports et coordonnateur du pôle AJS. 06 71 93 97 32  
*BE Rugby et ETAPS. PSC1 et SB.*
- **Sylvain Sebie**, éducateur jeunesse et sports du pôle AJS. 06 71 93 97 32  
*Licence STAPS entrainement sportif, BEESAN (enseignement de la natation) PSE1 et PSE2.*  
*Educateur des activités physiques et sportives, contractuel de la fonction publique.*
- **Julien Pennec** directeur adjoint de l'espace jeunes et éducateur jeunesse et sports du pôle AJS. 06 99 13 78 46  
*Licence professionnelle STAPS animation sportive, DUT Carrières sociales option animation, BNSSA (sauvetage aquatique) PSE1 et PSE2.*  
*Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe titulaire de la fonction publique.*
- 1 ou 2 animateurs BPJEPS stagiaires, présents ponctuellement



Les animateurs/éducateurs travailleront ensemble sur les activités proposées par le pôle et un roulement pourra s'opérer pendant les vacances pour que chacun puisse poser ses congés et récupérer ses heures.

### **Intervenants extérieurs occasionnels :**

Les stagiaires du pôle AJS

Les bénévoles de l'OMS

Les 3 agents en charge du stade municipal et de son entretien

Les agents de l'ALSH sur les événements et les sorties

Les associations culturelles et sportives qui seront sollicitées sur les activités et manifestations

Encadrement technique et spécialisé par des Brevets d'État.

Chaque activité reste sous la responsabilité des animateurs de l'équipe.

### **La direction :**

Un bureau sert à la direction de l'accueil pour la gestion des plannings d'activités, les inscriptions et la gestion du personnel.

- ✓ Les inscriptions peuvent se faire sur rendez-vous ou pendant les temps d'accueil auprès des responsables.
- ✓ Les jeunes devront fournir une fiche de renseignement complète, un certificat médical de moins de 6 mois et une autorisation parentale, documents valables 1 an.
- ✓ Un reçu du trésor public sera remis aux payeurs dans le cadre des activités jeunesse.

Les fonds seront gardés dans un coffre-fort puis remis au trésor public avec les documents légaux relatifs aux opérations financières.

## **6. Caractéristiques des locaux et espaces utilisés**

- ❖ **L'espace jeunes** est situé au parc des sports à proximité du skate park. C'est une base de lancement pour les activités extérieures, un lieu d'animations périscolaires et un espace de travail des projets. Il est également de bureaux administratifs aux agents du service jeunesse et sports. Ces bureaux sont équipés d'une imprimante, d'une connexion internet et des ordinateurs des agents.

Cette salle donne sur le stade municipal, possède une cuisine, une salle d'activité, un WC, un espace de rangement et des bureaux. La salle est équipée d'un mobilier, de canapés et de tables basses, de placards de rangement pour les jeux le matériel et les magazines, ainsi que de chaises, de tables pour les activités. Un babyfoot et une table de ping-pong sont disponibles. Le lieu est sécurisé et répond aux normes de sécurité (extincteur, issue de secours)

Cf procédures de sécurité et d'évacuation.

Dans le cadre des activités sportives proposées par le pôle associations jeunesse et sport, l'ensemble des structures sportives municipale pourront être utilisées.



Pour finir, nous voulons équiper la nouvelle structure avec une pièce réservée à la musique et une pièce réservée au sport.

**La pièce musique** disposerait d'une batterie et d'amplificateur pour les guitares et les basses. Cela nous permettrait de proposer aux jeunes groupes locaux de venir répéter et progresser à l'espace jeunes.

**La pièce sport** nous donnerait la possibilité d'initier les jeunes à la musculation et au CrossFit. Elle serait équipée d'un banc de musculation, de tapis de sol, de poids, barres et haltères...

### **Le matériel pédagogique**

Nous disposons d'1 minibus de 9 places pour les déplacements.

Des infrastructures sportives de Capbreton.

Du matériel sportif de l'OMS.

Et au sein même du service d'une table de ping-pong, d'un stock de matériels travaux manuels, 3 Ordinateurs portables, 1 Sono, Armoire de rangement et mobiliers divers, Ballons (foot, basket, rugby...) raquettes diverses (Pala, tennis, ping-pong...) cages de foot, une dizaine de vélo, 3 trottinettes, d'équipements de protection individuelle (casques, coudières, gilet réfléchissant...) 2 téléphones portables de service, une console de jeux pour les temps de pluie et qui sera utilisée avec parcimonie.

Une armoire à pharmacie est installée dans l'espace et des trousse de 1<sup>er</sup> secours sont disponibles et entretenues pour les sorties et séjours.

## **7. Budget, tarifs et inscriptions :**

Le budget jeunesse est évalué en début d'année civile et il est de type comptabilité publique. Le paiement des activités se fait par mandat administratif et régie d'avance.

Le budget sport est voté et géré par les membres du bureau de l'OMS.

### **A. Adhésion :**

**Jeunesse :** L'adhésion annuelle est de 10€ pour les Capbretonnais et de 15€ pour les extérieurs.

**OMS :** L'adhésion annuelle n'est demandée que pour les enfants inscrits à l'école de sport pendant les périodes scolaires. Cette adhésion est de 15€ ou 20€ par enfant en fonction du QF.

### **B. Tarification des activités et modalités d'encaissement :**



**Jeunesse** : Les perceptions des recettes concernent les **10/17ans** et seront sous la seule responsabilité du directeur (régisseur municipal) habilité. Les inscriptions quant à elles pourront être assurées par toutes personnes de l'équipe pédagogique.

Les bons de commande seront à préparer au moins 2 semaines en amont de l'activité et devront obligatoirement passer par le service comptabilité pour qu'il permette l'engagement.

Chaque animateur encadrant une activité facturée devra rapporter à l'issue de cette activité « le bon fournisseur à retourner avec la facture » corrigé avec la somme exacte dépensée par le service.

Il laisse au prestataire « l'exemplaire fournisseur »

Il est rappelé que chaque dépense en espèce doit être justifiée obligatoirement d'une facture.

Hebdomadairement un bilan financier sera fait avec l'équipe.

Le coût des activités est pris en charge par les familles et par la municipalité à hauteur de plus ou moins 60%. Nous facturerons donc les prestations en fonction de ces tarifs.

**OMS** : Les perceptions des recettes concernent les **6/11 ans** peuvent être encaissées par tous les agents du service des sports. Comme pour la jeunesse, les inscriptions peuvent être assurées par toutes les personnes de l'équipe pédagogique.

Les membres du bureau de l'OMS votent les tarifs des activités sport vacances ; tarifs que nous appliquons.

### *C. Tarification des sorties et des séjours :*

**Jeunesse** : Pour les séjours, un tarif est appliqué selon les tarifs votés en conseil municipal. Le dispositif Land'imaginactions peut prendre en charge une partie du coût quotidien de revient du séjour en fonction du coefficient familial de chaque foyer. Cette participation croît si le coefficient familial diminue ce qui doit permettre à chaque famille d'inscrire son enfant aux séjours proposés. Le conseil départemental pourra également participer au financement des séjours pour les bénéficiaires de l'aide.

**OMS** : le bureau de l'OMS a décidé de prendre en charge une partie équivalente à 50% environ du prix de revient du séjour. L'autre partie sera financée par les familles.

## *8. Règlementation appliquée au pôle associations jeunesse et sports*

Le pôle associations jeunesse et sports s'engage à respecter la réglementation en vigueur pour les accueils collectifs de mineurs et les accueils de loisirs périscolaires.

Et notamment par les actions suivantes :



- Déclaration de la structure, de ses périodes d'ouverture et des séjours qu'elle organise auprès de la DDCSPP des Landes.
- Affichages obligatoires dans la structure (consignes d'évacuation, numéros d'urgence...).
- Souscription d'un contrat d'assurance couvrant la structure et les activités qu'elle organise.
- Mise en place d'un registre des soins, d'un registre des dysfonctionnements et de trousse à pharmacie qui seront emmenées sur les sorties.
- Les dossiers des enfants devront être complets avec un certificat médical et une fiche sanitaire de liaison à jour.
- Respect des ratios d'encadrement :
  - 1 animateur/éducateur pour 18 enfants dans le cadre des activités périscolaires
  - 1 animateur/éducateur pour 12 enfants de plus de 6 ans dans le cadre d'un ACM
  - 2 animateurs/éducateurs pour 12 enfants de plus de 6 ans dans le cadre d'une sortie en vélos
  - 1 animateur/éducateur présent dans l'eau pour 8 enfants de plus de 6 ans à se baigner. Maximum 40 enfants en même temps.

## *9. Modalités de participation des mineurs*

La structure veut favoriser l'implication des jeunes et préconise l'élaboration commune des projets.

Par exemple : création d'un règlement intérieur en concertation avec les jeunes, préparation conjointe des séjours et mini-séjours avec les jeunes, organisation régulière de réunions d'informations et de consultation avec les parents.

Concernant les enfants de l'école de sports, ils sont comme les adolescents libres de choisir les activités sur lesquelles ils s'inscrivent.

Nous tenons toutefois à les intégrer au maximum sur l'ensemble des journées familles et des événements de la commune (Fêtes de la Saint Nicolas, rando roll, fête de la mer, journée du gouf...).

## *10. La communication*

Une information sur les conditions d'ouverture du pôle associations jeunesse et sports sera diffusée par le service communication auprès des 2 collèges de Capbreton et à l'office du tourisme, au cinéma, à l'escale infos, sur le magazine, le Facebook et le site de la ville.

La presse locale sera contactée par le service communication de la ville de Capbreton pour relayer l'information.

Un programme d'activités sera édité en commun avec tous les services aux familles (enfance, sports) et distribué largement.

Les informations seront postées sur la page Facebook du pôle associations jeunesse et sports et les sorties familles sur le « sortir à Capbreton » et sur le Facebook de la ville



Une newsletter permettra de tenir les Capbretonnais informés des événements organisés et des programmes du pôle associations jeunesse et sports.

Nous veillerons à ce que les animations et les manifestations organisées par le pôle soient largement relayées par les réseaux sociaux dont la commune dispose (Facebook de la ville et du service, site internet...) mais aussi par la presse et les médias locaux (TVPI, TV Landes, Sud-Ouest). Ce qui permettra de valoriser nos actions.

### **11. Les modalités d'évaluation**

Au regard de nos objectifs nous mettrons en place les évaluations suivantes.

#### **Le Respect et éthique sportive**

- Les jeunes/enfants sont-ils respectueux des horaires, des consignes et des règles de fonctionnement du pôle associations jeunesse et sport ?
- Les enfants/jeunes ont-ils une tenue adaptée à la discipline sportive pratiquée ?
- Les enfants/jeunes respectent-ils les règles d'hygiène : tenue propre, douche quotidienne en séjour...
- Les enfants/jeunes adoptent-ils une attitude fair-play et suivent-ils les règles du jeu ?

#### **L'autonomie, responsabilisation et implication**

- Repérer les jeunes/enfants qui prennent des initiatives et les valoriser (leader organisateur)
- Mettre en situation d'autonomie progressive, les jeunes/enfants qui n'ont pas cette qualité
- Les jeunes/enfants ont-ils pris des initiatives ?
- Les jeunes/enfants ont-ils montré une volonté à participer à l'élaboration et l'organisation d'événements culturel et sportif du service
- Quels jeunes/enfants s'impliquent dans la vie du pôle ?

Nous valoriserons les jeunes qui participent activement à la vie du pôle en leur permettant de proposer des activités, organiser des animations avec les animateurs.

- Participation des parents aux actions du pôle et intérêt pour les projets que nous menons ?

#### **Bilan Quantitatif**

Par recueil de statistiques lors des inscriptions.

- Combien de jeunes/enfants sont passés par le pôle associations jeunesse et sport sur la période ?
- Combien de disciplines sportives ont été proposée aux enfants dans le cadre de l'OMS ?
- Quel est le pourcentage de jeunes/enfants capbretonnais ?
- Quel est le pourcentage de jeunes/enfants extérieurs ?
- Quel est le pourcentage de jeunes/enfants participants en fonction de leur établissement scolaire ?
- Quelle est la proportion garçons-filles ?





- Quelle est la fréquentation moyenne journalière ?
- Quelle est la répartition des jeunes/enfants par quotient familial ?
- Proportion par type de famille : séparé, monoparentale, en couple... ?
- Quel est le nombre de participants et leur répartition par tranche d'âge lors des évènements organisés ?
- Combien de prestataires extérieurs ou associations capbretonnaises sont intervenues lors des différentes activités/manifestations ?
- Combien d'actions organisées par le pôle ont été relayées dans les médias locaux (TVPI, TV Landes, Sud-ouest...) et réseaux sociaux de la commune de Capbreton (site internet, facebook, journal de la ville, SAC...)?

### Bilan Qualitatif

Par sondage et bilan avec les jeunes/enfants en cours de période et en fin de cycle.

- Les jeunes/enfants sont-ils satisfaits de leur séjour, mini séjour ou activités ?
- Souhaitent-ils revenir aux prochaines vacances, activités... ?
- Les parents ont-ils exprimés leur satisfaction ?
- Quelles propositions peut-on faire pour améliorer l'offre d'activités du pôle associations jeunesse et sports ?
- Quel est le retour des questionnaires de satisfactions distribués lors des évènements proposés par le pôle ?
- Retour des différents prestataires/associations ou partenaires lors des évènements ou animations effectuées ?
- Qualité et retombés des animations élaborées conjointement avec MACS et les communes du territoire.
- Impact des parutions médiatiques de nos actions